

L'AGENDA



Du 2 mars
au 30 mai 2020
Inscriptions en ligne

22 et 23 juin 2020
Pré-sélection des
dossiers
de candidatures

Semaine du
7 septembre 2020
Entretiens
de sélection

Du 16 novembre 2020
au 23 avril 2021
Rentrée CPI

S'INSCRIRE A LA CPI



Inscriptions en ligne à partir
du 2 mars 2020

SCANNE pour
plus d'informations



Télécharge l'application
Lecteur de QR Code
pour accéder au contenu

OU



Rendez-vous sur le **site de l'INTEFP** rubrique "Activités de formation"



Le dossier d'inscription est à compléter en ligne à l'aide d'un formulaire disponible sur le site de l'INTEFP avant le 30 mai 2020.

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Département FSPC
1498 Route de Sain Bel - BP 84
69280 Marcy L'Etoile
04 78 87 47 47 - 04 78 87 47 00

SUR LE PLAN FINANCIER

Les auditeurs ne sont pas rémunérés.
Il existe toutefois une aide dite « **allocation de diversité** »,
mise en place par le ministère de la Fonction Publique,
et attribuée par les préfetures. Son montant est de 2000€.

INSPECTEUR DU TRAVAIL, POURQUOI PAS TOI ?

Prépare le concours d'Inspecteur
du Travail en rejoignant la **Classe
Préparatoire Intégrée (CPI)**
de l'INTEFP



LA CPI FETE SES
10 ANS

INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

EN PARTENARIAT AVEC LE **CEPAG**



LA CPI, C'EST QUOI ?



Une formation collective composée :

- **d'enseignements** en lien avec les épreuves écrites et orales du concours d'Inspecteur du Travail
- **d'apports méthodologiques**
- **de mesures d'accompagnement et de soutien pédagogique** assurées par des tuteurs (responsable de formation et fonctionnaires expérimentés)



Favoriser l'égal accès de tous aux emplois publics

Mise en place par le **ministère du Travail**, elle aide **25 personnes** à présenter le prochain concours interne d'Inspecteur du Travail, conformément à la charte pour la **promotion d'égalité dans la fonction publique** signée le 2 décembre 2008, de favoriser l'égal accès de tous aux emplois publics, en accompagnant les candidats les plus méritants et les plus motivées à la préparation de l'écrit et de l'oral du concours.

LA CPI, POUR QUI ?

La classe est ouverte aux **étudiants et demandeurs d'emploi**, particulièrement méritants au regard des obstacles qu'ils ont pu rencontrer au cours de leurs études. Ainsi sont concernés ceux dont :

- ✓ **les ressources financières et celles de leur famille** ne dépassent pas un certain plafond*.
- ✓ **l'origine sociale ou géographique** a rendu difficiles les conditions d'accès à l'enseignement (éloignement géographique, parcours scolaire situé dans un établissement classé en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) ou en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). etc.).

Les personnes concernées doivent faire preuve d'une **motivation exemplaire**, gage de réussite au concours. À ce titre, elles prennent l'engagement de passer toutes les épreuves du prochain concours d'Inspecteur du Travail. Elles doivent en outre remplir les conditions habituelles pour s'inscrire au concours externe :



justifier d'un diplôme de niveau II (au minimum licence) ou d'une qualification reconnue équivalente à ce diplôme,



remplir les obligations et conditions prévues par la loi pour prétendre à la qualité de fonctionnaire (nationalité française, jouissance de ses droits civiques, régularité au regard du casier judiciaire).

* se reporter aux critères de l'allocation de diversité

LA SELECTION

La sélection des candidats à la classe préparatoire est effectuée par une **commission**. Celle-ci est composée des Administrations Centrales, de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, d'une personnalité qualifiée, d'un universitaire et d'un membre du corps de l'Inspection du Travail.

Les candidatures sont examinées en deux temps :



une présélection des **dossiers constitués par les candidats**, afin de fixer la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission.



la sélection par un **entretien d'admission**, qui permettra d'établir la liste définitive des candidats admis en classe préparatoire.

LA FORMATION



Une formation à l'écrit de 21 semaines.



Les auditeurs qui seront admissibles à l'écrit du concours bénéficieront en outre d'une préparation à l'oral.



Dans nos locaux, à l'INTEFP, localisé à Marcy l'Etoile, près de Lyon. L'INTEFP est un établissement public qui assure la formation initiale et continue des agents du ministère du Travail. Cette localisation favorise les contacts entre les stagiaires de la CPI et les fonctionnaires en activité qui fréquentent l'Institut.



Les auditeurs bénéficient d'un hébergement et de la restauration, assurés sur place, gratuitement.



Ils disposent des ressources pédagogiques et informatiques de l'Institut.